CITY ONE

Contrat d'apprentissage
Secteur : personnel d'accompagnement

OFFRE N°
49925

SECTEUR
SERVICES AUX ENTREPRISES ET AUX COLLECTIVITÉS

TYPE DE CONTRAT
CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE CONTRAT
12 MOIS

TEMPS DE TRAVAIL
TEMPS PLEIN

ENTREPRISE
CITYONE - RECRUTEMENT DU 30/06/25 AU 04/07/25

LIEU
PARIS IDF AÉROPORT DE PARIS ROISSY CHARLES DE GAULLE

POSTULEZ AVANT LE
06/08/2025

PRISE DE POSTE
25/08/2025

CONTACT
Sylvie LALLEMAND
slallemand@cnarm.fr
06 92 70 07 77

STANDARD
02 62 15 00 00

Agent d'accueil aéroportuaire - H/F - Contrat d'apprentissage - 12 mois

DESCRIPTIF

CITYONE, le spécialiste des métiers du service et de l accueil recrute ! Avec le CFA AGEFA, vous préparez une Mention Complémentaire Accueil dans les Transports (MCAT) à l' aéroport de Paris (Roissy Charles de Gaulle). Vous assurez l'accueil et la prise en charge des passagers. Vos missions : Accueil, Orientation, Vérification des identités,Traitement des litiges ou modifications et proposition de produits annexes. Vous êtes garant de la maîtrise du temps et de l'espace pour les clients. Vous vous assurez de la mise en oeuvre des procédures de sûreté.

PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :	Bac ou équivalent
DIPLOME REQUIS :	BAC PRO ACCUEIL RELATION CLIENTS ET USAGERS
EXPÉRIENCES :	Expérience professionnelle non exigée
COMPÉTENCES :	Ouvert d esprit et désireux de travailler dans un environnement international, Capacité de gestion du stress et sens des priorités, dynamique, réactivité et pro-activité
FORMATION MIN ACCEPTÉ :	Etre titulaire d'un Bac général ou toutes spécialités
FORMATION MAX ACCEPTÉ :	BAC + 2
LANGUE(S) :	Pouvoir tenir une conversation en Anglais même sous pression dans le cadre d'un contrôle qualité.
INFORMATIQUE :	Bonne connaissance de l'outil informatique.
PERMIS :	

EXIGENCE(S)

Engagement professionnel sur 1 an - Casier judiciaire vierge et Bonne moralité

RÉMUNERATION

Salaire BRUT: 1802 € Mensuel

AIDES DU CNARM

- Billet d'avion aller + transfert
- Allocation d'arrivée de 400€
- Aide à l'hébergement 2 mois
- Indemnité forfaitaire de 500€
- Prime d'installation de 400€
- Indémnité complémentaire selon la situation